



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 17/09/2024

Publication :
le 27/09/2024

Délibération n° D-2024-303

**Parc Naturel Urbain - Phase 1 - Requalification du Boulevard
Main - Lot n°3 - Avenant n°2**

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN

Excusés :

Madame Yvonne VACKER.

Direction de l'Espace Public

Parc Naturel Urbain - Phase 1 - Requalification du Boulevard Main - Lot n°3 - Avenant n°2

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le projet de requalification des espaces publics de la phase 1 du PNU en boulevard jardin s'inscrit dans le prolongement des aménagements réalisés à Port-Boinot, porte d'entrée du Parc Naturel Urbain, dont la Sèvre constitue le fil conducteur.

Le périmètre du marché de travaux est constitué du boulevard Main, dont l'intersection avec le pont Main et la rue Gambetta, de l'allée Dunant, de la place du Port, des abords du Moulin du Roc en façade sur le pont Main et l'allée Dunant.

L'objectif de cette opération est de prolonger la trame verte et développer la biodiversité des bords de Sèvre dans la Ville, en requalifiant la rive droite et en créant deux ambiances principales : une ambiance de prairie arborée devant les équipements culturels du Moulin du Roc et de la médiathèque, et une forêt urbaine place du Port, en s'appuyant sur des essences locales.

Les marchés de travaux ont été approuvés lors de la séance du 20 mars 2023 et leur lancement a dû être reporté dans l'attente de la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive.

Ainsi, ce second avenant porte sur la réalisation d'une tranchée sur une partie de la place du port et la partie Nord du Boulevard Main afin d'effacer le réseau aujourd'hui sur consoles par enfouissement et non plus par embellissement, une propriétaire riveraine refusant tout passage de nouveaux réseaux sur sa façade.

A cette occasion, les réseaux « cuivre » qui ne sont plus utilisés seront déposés par Orange et SFR.

Ainsi, l'effacement par enfouissement du réseau, qui permet également la suppression de l'armoire Telecom, nécessitent des adaptations par voie d'avenant n°2 sur le lot n°3, en particulier la réalisation d'une tranchée.

En contrepartie, des travaux de génie civil sont supprimés tels que la réalisation d'une tranchée entre les bornes escamotables d'entrée et de sortie de la contre-allée du Moulin du Roc, suite à la possibilité de se raccorder pour la sortie sur le bâtiment de la médiathèque, ainsi que la suppression de l'extension du réseau BTA.

Pour mémoire, l'avenant n°1 du lot n°3 avait pour objet la substitution de la société INEO RESEAUX CENTRE ATLANTIQUE à la société INEO ATLANTIQUE suite à un transfert de l'actif et du passif de l'activité réseaux.

N° lot	Titulaire	Montant marché initial (en € HT) (toutes tranches incluses)	Montant marché initial (en € HT) (hors TO)	N° avenant	Montant de l'avenant (en € HT)	% total des avenants par rapport au marché initial (hors TO)	Nouveau montant des marchés (en € HT)	Nouveau montant des marchés (en € TTC)
3	INEO	180 169,06	169 466,68	2	-2 579,31	-1,52%	166 887,37	200 264,84

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 au marché de travaux lot n°3 comme énoncé ci-dessus ;
- autoriser sa signature ainsi que toute pièces afférentes, le cas échéant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Aurore NADAL

Jérôme BALOGÉ